

DÉCISION N° 2019/D410

MARCHÉS PUBLICS

Envoyé en préfecture le 03/05/2019
Reçu en préfecture le 03/05/2019
Affiché le 03/05/2019
ID : 022-200043677-20190426-D410-DE



ACQUISITION DE 14 BENNES

Afin de disposer d'un parc de bennes en bon état de fonctionnement, il a été décidé de lancer, un marché de fournitures de 14 bennes.

Ce marché est organisé dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016.

L'accord cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles 78 & 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Suite à l'analyse des offres, le classement proposé est le suivant :



Classement des candidats selon les critères de choix des offres

PA 2019-2 FOURNITURE DE BENNES 2019

N° arrivée	Nom Entreprise	Note liée à la prestation de prix		Note liée à la valeur technique		Note Délai de livraison		Note finale	Classement
		Devis	Note attribuée	Points attribués	Note attribuée	Délai (semaines)	Note attribuée		
1	VRCONTENEUR	64 304.00 €	36.46	37	37.00	18.00	2.22	75.69	6
2	SARL ALAIN THIEVIN	58 620.00 €	40.00	37	37.00	7.00	5.71	82.71	4
3	GUÉGAN CHAUDRONNERIE	70 763.94 €	33.14	50	50.00	10.00	4.00	87.14	1
4	SAS SONOCOM	63 980.00 €	36.65	40	40.00	4.00	10.00	86.65	2
5	G GILLARD SAS	63 484.00 €	36.94	45	45.00	12.00	3.33	85.27	3
6	ACSM	73 960.00 €	31.70	40	40.00	8.00	5.00	76.70	5

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ VALIDE le classement ci-dessus,
- ➡ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces du marché

POUR EXTRAIT
CONFORME

A Planguenoual, le 26 avril 2019

Le Président
Thierry BURLLOT



**KERVAL CENTRE ARMOR
BUREAU DU 26 AVRIL 2019**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019

Reçu en préfecture le 03/05/2019

Affiché le 03/05/2019

ID : 022-200043677-20190426-D410-DE

Convocation du 18 avril 2019

Nombre de membre du bureau : 14

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six avril à dix heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'IUOM de Planguenoual, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Thierry BURLOT

NOM	ELUS DE	PRESENT	ABSENT EXCUSE
Thierry BURLOT	SMITOM Launay Lantic	X	
Claude BLANCHARD	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc BARBO	LAMBALLE Terre et Mer	X	
Marie-France BOULDE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Bruno BEUZIT	St Brieuc Armor Agglomération		X
Jean Michel GEFFROY	SMITOM Launay Lantic		X
Claude LAYEC	DINAN Agglomération	X	
Françoise LE FUR	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Christian LE MAITRE	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean Yves LOYER	St Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean MEGRET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Daniel NABUCET	LAMBALLE Terre et Mer		X
Gilles THOMAS	Loudéac communauté Bretagne centre		X
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne centre	X	

Présents : 9

Absents : 5

Votants : 9